



AVIS AU PUBLIC

Plan local d'urbanisme (P.L.U) de la commune de LECCI

Abrogation du PLU et engagement d'une nouvelle procédure d'élaboration

Par délibération n°48/2023 en date du 18 décembre 2023 le Conseil Municipal de Lecci a abrogé totalement le Plan Local d'Urbanisme et engagé une nouvelle procédure d'élaboration.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance de la délibération, cette dernière est affichée en Mairie et tenue gratuitement à disposition du public.